

NOTICE INFORMATION
EN DATE DU 6 AVRIL 2022
(la « Notice »)

LA BANQUE POSTALE (l' « Emetteur »)

SOUCHE N°S-34

**Emission de EUR 70,000,000 de Titres Financiers indexés sur indice Euro Stoxx 50 ESG-X®
ayant pour échéance mai 2030
(ISIN FR0014007S78)**

SOUCHE N°S-35

**Emission de EUR 100,000,000 de Titres Financiers à remboursement indexé sur indice Euro
Stoxx 50 ESG-X® ayant pour échéance mai 2027
(ISIN FR0014007SD5)**

**Dans le cadre du Programme d'émission de Titres Financiers de 10.000.000.000 d'euros
(les "Titres Financiers")**

L'Emetteur souhaite informer les investisseurs des Titres Financiers qu'il vient de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") un Deuxième Supplément au Prospectus de Base relatif à son programme d'émission de Titres Financiers de 10.000.000.000 d'euros en date du 2 décembre 2021 (visa 21-515).

Ce [Deuxième Supplément](#) approuvé par l'AMF en date du 5 avril 2022 et ayant reçu le numéro d'approbation 22-081 est publié sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'Emetteur (<https://www.labanquepostale.com/legroupe/investisseurs/dette/titres-structures.html>).

Conformément à l'article 23 (2) du Règlement Prospectus, les investisseurs, qui ont déjà donné leur accord pour acquérir ou souscrire des Titres Financiers préalablement à la publication de ce Deuxième Supplément et pour autant que ces Titres Financiers ne leur aient pas été livrés au moment où les faits nouveaux significatifs sont survenus ou ont été constatés, ont le droit de retirer leur acceptation, ce droit pouvant être exercé pendant une période de trois (3) jours ouvrés après la publication de ce Deuxième Supplément (soit jusqu'au 8 avril 2022, 17h00). Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent contacter leurs conseillers financiers via les bureaux de poste.

LA BANQUE POSTALE